



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
Service Eau, Environnement, Risques  
Unité Prévention des Risques

IAL-01h

### ARRETE PREFECTORAL MODIFICATIF RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

#### LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
- VU le décret n° 58-1084 du 6 novembre 1958 portant règlement d'administration publique pour la détermination des dispositions techniques applicables dans les parties submersibles de la Vallée de la Loire ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16/02/2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU les décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 modifiant le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique et portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- VU l'arrêté préfectoral n° IAL-01 en date du 1er février 2006 modifié en dernier lieu par l'arrêté IAL-01g du 11 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

**CONSIDERANT** que le décret n° 2010-1255 sus-visé répartit les communes du département de la Loire-Atlantique en cinq zones de sismicité de 2 à 5 (faible à forte) ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu en conséquence de compléter l'arrêté n° IAL-01 en date du 1er février 2006 sus-visé ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er**

La liste des communes annexée à l'arrêté IAL-01 en date du 1er février 2006 modifié en dernier lieu par l'arrêté IAL-01g du 11 avril 2011 est complétée pour l'ensemble des 221 communes du département comme suit :

- Zone de sismicité 2 (faible) sur 75 communes
- Zone de sismicité 3 (modérée) sur 146 communes

### **ARTICLE 2**

Le reste est sans changement.

### **ARTICLE 3**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Loire-Atlantique, les Sous-Préfet de Saint-Nazaire, d'Ancenis et de Châteaubriant, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et les Maires des communes de la Loire-Atlantique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Loire-Atlantique, dans un journal diffusé dans le département de la Loire-Atlantique et affiché dans les mairies concernées pendant un délai d'un mois.

Fait à Nantes, le 28 AVR. 2011

Le Préfet,

Pour le préfet,  
Le sous-préfet, chargé de mission  
pour la politique de la ville,  
secrétaire général adjoint

Frédéric JORAM

**Recueil des actes administratifs spécial  
de la préfecture de la Loire-Atlantique**

**Judi 28 avril 2011**

---

**Arrêté préfectoral modificatif n° IAL-01h du 28 avril 2011  
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
sur les risques naturels et technologiques majeurs**

**et son annexe relative à la liste des communes  
où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels  
et technologiques à tout contrat de vente ou de location**



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Annexe à l'arrêté préfectoral n° IAL-01h en date du 28 AVR 2011  
 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers  
 sur les risques naturels et technologiques majeurs  
 et modifiant l'annexe de l'arrêté préfectoral n° IAL-01g en date du 11 avril 2011

Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer un état des risques naturels  
 et technologiques à tout contrat de vente ou de location

N° INSEE	Communes	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zonage sismique
44001	ABBARETZ						2
44002	AIGREFEUILLE-SUR-MAINE						3
44003	ANCENIS			I			2
44004	ANETZ			I			2
44005	ARTHON-EN-RETZ						3
44006	ASSERAC						3
44007	AVESSAC			I			2
44008	BARBECHAT						3
44009	BASSE-GOULAIN			I			3
44010	BATZ-SUR-MER	I					3
44011	BELLIGNE						2
44012	LA BERNERIE-EN-RETZ	I					3
44013	BESNE						3
44014	LE BIGNON						3
44015	BLAIN						2
44016	LA BOISSIERE-DU-DORE						3
44017	BONNOEUVRE						2
44018	BOUAYE						3
44019	BOUEE						3
44020	BOUGUENAI	I					3
44021	BOURGNEUF-EN-RETZ	I					3
44022	BOUSSAY			I			3
44023	BOUVRON						3
44024	BRAINS						3
44025	CAMPBON						3
44026	CARQUEFOU						3
44027	CASSON						3
44028	LE CELLIER			I			3
44029	LA CHAPELLE-BASSE-MER			I			3
44030	LA CHAPELLE-DES-MARAIS						3
44031	LA CHAPELLE-GLAIN						2

N° INSEE	Communes	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zone sismique
44032	LA CHAPELLE-HEULIN						3
44033	LA CHAPELLE-LAUNAY						3
44034	LA CHAPELLE-SAINT-SAUVEUR						2
44035	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE						3
44036	CHATEAUBRIANT						2
44037	CHATEAUTHEBAUD						3
44038	CHAUVE						3
44039	CHEIX-EN-RETZ						3
44040	CHEMERE						3
44041	LA GHEVROLIERE						3
44043	CLISSON	I		I	T		2
44044	CONQUEREUIL						3
44045	CORDEMAIS						3
44046	CORSEPT						3
44047	COUERON	I					3
44048	COUFFE						3
44049	LE CROISIC	I					3
44050	GROSSAC						2
44051	DERVAL						3
44052	DONGES *				T		3
44053	DREFFEAC						2
44054	ERBRAY						3
44055	LA BAULE-ESCOUBLAC	I					3
44056	FAY-DE-BRETAGNE						2
44057	FEGREAC			I			2
44058	FERCE						3
44059	FRESNAY-EN-RETZ						2
44060	LE FRESNE-SUR-LOIRE			I			3
44061	FROSSAY						2
44062	LE GAVRE						3
44063	GETIGNE	I		I	T		3
44064	GORGES			I			3
44065	GRAND-AUVERNE					T	2
44066	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES						3
44067	GUEMENE-PENFAO			I			2
44068	GUENROUET			I			2
44069	GUERANDE	I					3
44070	LA HAIE-FOUASSIERE			I			3
44071	HAUTE-GOULAIN			I			3
44072	HERBIGNAC						3
44073	HERIC						3
44074	INDRE	I					3
44075	ISSE						2

N° INSEE	Communes	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zonage sismique
44207	TRANS-SUR-ERDRE						2
44208	TREFFIEUX						2
44209	TREILLIERES						3
44210	TRIGNAC						3
44211	LA TURBALLE	I					3
44212	VALLET						3
44213	VARADES			I			2
44214	VAY						2
44215	VERTOU			I			3
44216	VIEILLEVIGNE						3
44217	VIGNEUX-DE-BRETAGNE						3
44218	VILLEPOT						2
44219	VRITZ						2
44220	VUE						3
44221	LA CHEVALLERAI						2
44222	LA ROCHE-BLANCHE						2
44223	GENESTON						3
44224	LA GRIGONNAIS						3

Nb : Les modifications apparaissent en italique.

Légende

I Inondation

\* Communes concernées par plusieurs PPRI

T Technologique

\* Communes concernées par plusieurs PPRT

2 Zone de sismicité faible

3 Zone de sismicité modéré